

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Pacte d'objectifs pour l'emploi - Partenariats 2019 avec les GEIQ (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Pacte d'objectifs pour l'emploi est un outil novateur et expérimental créé par le Département en 2017, qui se décline sous forme d'accords de partenariats signés entre le Conseil départemental et les acteurs économiques, visant à mobiliser ces derniers et les entreprises qu'ils représentent pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Très concrètement, le Pacte s'articule autour des quatre grandes familles d'actions suivantes :

- 1- Participation aux initiatives menées par le Conseil départemental en faveur de l'emploi auprès des publics cibles (Bénéficiaires du RSA, collégiens et jeunes en recherche d'emploi) ;
- 2- Organisation d'évènements divers sur site (ateliers collectifs, co-working, job dating, tables rondes,...), ayant pour objet de rapprocher l'offre et la demande d'emploi ;
- 3- Mise en place d'opérations en direction des entreprises, par filière, secteur ou bassin d'emploi, afin de mesurer les freins et les difficultés de recrutement et de proposer des solutions en la matière ;
- 4- Mobilisation en faveur des publics cibles, soit à travers des initiatives originales en direction du public (parrainage, immersion, simulation d'entretien, mise en situation, accueil en entreprise,...) soit *via* une intervention auprès des accompagnateurs à l'emploi.

En 2018, 55 pactes ont été signés pour un montant global de subventions de 706 000 € avec des structures intervenant dans les domaines suivants :

- associations de zones d'activités ;
- accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi ;
- groupements et représentants d'entreprises.

Parmi ces derniers, figurent les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), collectifs d'entreprises, pilotés par leurs adhérents, qui organisent des parcours d'insertion et de qualification.

Signataires de pacte d'objectif depuis l'origine, certains GEIQ faisaient l'objet d'un soutien au titre de l'insertion, pour le recrutement et le tutorat de bénéficiaires du RSA au sein de leurs entreprises adhérentes.

En 2019, dans un souci de rationalisation et d'efficacité, cette action est désormais intégrée aux pactes d'objectifs et élargie à l'ensemble des GEIQ.

Dans ce cadre, le GEIQ est chargé, d'une part, d'organiser et d'évaluer l'acquisition progressive des aptitudes et compétences des salariés en insertion et, d'autre part, de définir et mettre en œuvre les modalités concrètes d'accompagnement socioprofessionnel.

Par ailleurs, il s'engage à préparer les BRSA aux contraintes de l'entreprise par un accompagnement de ressources humaines vers l'emploi et la qualification. A cette fin, il doit promouvoir la qualification, les compétences et les capacités professionnelles des BRSA, par le biais d'emplois créés par le groupement d'employeurs dont les membres ont besoin d'une main d'œuvre partagée.

Ainsi, le GEIQ répond aux besoins des bénéficiaires du RSA salariés en insertion en offrant une formation théorique et professionnelle dans un cadre sécurisant (désignation d'un tuteur, accompagnement socioprofessionnel), aussi bien qu'à ceux des entreprises, en permettant le recrutement d'un personnel fidélisé et formé spécifiquement aux métiers par le GEIQ.

A l'issue de ce processus de tutorat, le GEIQ mobilise son réseau d'employeurs afin de trouver aux salariés en insertion ayant donné satisfaction un emploi durable dans l'une des entreprises du groupement.

En 2018, seuls trois GEIQ étaient subventionnés pour du tutorat, avec les résultats suivants : GEIQ BTP (6 accompagnements), GEIQ Paysage (4 accompagnements) et GEIQ Propreté (5 accompagnements).

En 2019, il est proposé dans le présent rapport de conclure des Pactes d'objectifs pour l'emploi avec l'ensemble des six GEIQ du Département, selon le mode de financement suivant :

- Une subvention forfaitaire de 7 000 € pour les actions d'animation (10 000 € en 2018) ;
- Une aide de 2 000 € par bénéficiaire du RSA recruté et accompagné dans les entreprises du GEIQ, assorti d'une obligation de conduire 70 % d'entre eux vers emploi durable.

Le tableau joint présente le détail de ces financements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

### LISTE DES PACTES D'OBJECTIFS GEIQ

SECTEUR	NOM	COMMUNE	SUBVENTIONS 2018		TOTAL 2018	SUBVENTIONS 2019		TOTAL 2019
			Actions d'animation	Tutorat		Actions d'animation	Tutorat	
Logistique- Industrie-Transport	GELIT SUD EST	Aix-en- Provence	10 000 €	0 €	10 000 €	7 000 €	8 000 €	15 000 €
Bâtiment et Travaux Publics	GEIQ BTP 13 Méditerranée	Marseille	8 000 €	18 000 €	26 000 €	7 000 €	20 000 €	27 000 €
Propreté	GEIQ Propreté PACA	Marseille	10 000 €	28 000 €	38 000 €	7 000 €	20 000 €	27 000 €
Industrie	GEIQ Industrie Gard Vallée et Delta du Rhône	Marseille	10 000 €	0 €	10 000 €	7 000 €	12 000 €	19 000 €
Multi-secteur d'activités	GEIQ Provence	Marseille	10 000 €	0 €	10 000 €	7 000 €	6 000 €	13 000 €
Espaces verts	GEIQ Paysages	Marseille	10 000 €	14 000 €	24 000 €	7 000 €	12 000 €	19 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>58 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>118 000 €</b>	<b>42 000 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>120 000 €</b>